



**Compte-rendu du Conseil Communautaire
Du lundi 13 décembre 2010 à 19 heures 00,
Salle Gabrielle d'Estrées, à Coucy le Château (Aisne).**

L'an deux mil dix, le treize décembre à dix neuf heures, le Conseil Communautaire, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Thierry LEMOINE, Président de la Communauté de communes du Val de l'Ailette.

M. Thierry LEMOINE, Président ouvre la séance à 19 heures 15 minutes et fait l'appel nominatif des délégués titulaires et suppléants :

Liste d'appel du Conseil Communautaire du 13/12/2010

Communes		DELEGUES TITULAIRES		Présent	Absent	Absent Représenté	DELEGUES SUPPLEANTS		Présent	Absent	Votant
BARISIS-AUX-BOIS	1	M. BOBO	François	X			Mme ARMANI	Françoise	X		X
	2	M. PERNAUT	Guy		X	X	M. FLAMANT	Jean		X	
BICHANCOURT	3	M. DECOOL	Michel	X			M. THUILLIER	Jean-Jacques		X	
	4	M. FERRANDIERE	Jean-Noël	X			M. MANNE	René	X		
CHAMPS	5	M. CREPEAUX	Pascal		X	X	M. BOLLIOT	Laurent	X		X
	6	M. VAGNIEZ	Roger	X			M. LEFEVRE	Philippe	X		
COUCY-LE-CHÂTEAU	7	M. DUMINIL	Jack	X			M. DAUCHELLE	Patrice	X		X
	8	M. CAUX	Patrick	X			Mme BENNECEUR	Stéphanie		X	
	9	Mme LECAUX	Luminita		X	X	Mme CHICHMANIAN	Patricia		X	
CRECY-AU-MONT	10	M. GILLIARD	Henri	X			M. FLAMANT	Léon	X		
	11	Mme PETIT	Franciane	X			M. POITOU	Xavier		X	
FOLEMBRAY	12	M. CORDIER	Denis	X			M. HOTTIN	Bernard	X		
	13	M. DEREUDRE	Serge	X			M. MEY	James	X		
GUNY	14	M SMORAG	Henri	X			M. LAFRANCAISE	Daniel	X		
	15	M. MARTIN	Jacques	X			Mme TUST	Sabine	X		
LANDRICOURT	16	M. BELOT	Jean		X		M. LETOFFE	Didier		X	
	17	Mme BASDEVANT	Anne Marie	X			Mme BRENGUES	Annick		X	
PONT-SAINT-MARD	18	M. COOREVITS	Jean Michel	X			Mme PIERRET	Anne Marie	X		
QUINCY-BASSE											

	19	M. TURQUIN	Guy	X			M. LOTH	André	X		
SAINT-AUBIN											
	20	M. PHILIPON	Benoît		X	X	M. CARBONNIER	Michel	X		X
SAINT-PAUL-AUX-BOIS											
	21	M. LECLERCQ	Jean-Marie	X			Mme LARDE	Marie-France	X		
SELENS											
	22	M. NICPON	Guy	X			M. CHEVREUX	Bernard	X		
SEPTVAUX											
	23	M. LAUTOUT	Christophe	X			M. CAVELIER	Marc	X		
TROSLY-LOIRE											
	24	M. LEMOINE	Thierry	X			M. LOUIS	Daniel		X	
	25	Mme GIRARD	Betty	X			M. THEVENIN	Jean	X		
VERNEUIL-SOUS-COUCY											
	26	M. CORNILLE	Roger	X			M. SEPPE	Bernard		X	

21 5 4

17 9 4

arrivé en cours Après le Point de l'ordre du jour

départ en cours Avant le Point 09 de l'ordre du jour

Présents 38

Votants 25

25 délégués votants titulaires ou suppléants sur les 26 délégués. Le quorum est atteint.

Ordre du jour

1. Validation du compte rendu de la réunion du 27/09/10
2. Point sur les dossiers : CEIR, Restructuration scolaire, OPAH
3. Communication : Nouveau Logo – Site internet – Lettre aux Usagers – Panneaux CCVA
4. Personnel : Postes saisonniers ALSH 2011
5. Finance : Décision modificative Chapitre 12 : Charges de personnel - Engagement des dépenses d'investissement pour le 1er semestre 2011
6. Enfance et jeunesse : Tarif ALSH pour Février et Avril 2011 - Modification du Règlement de fonctionnement de la Ribambelle
7. ANC : Calendrier des diagnostics – Modification du Règlement de service
8. Déchets : Redevance OM 2011
9. Affaires Scolaires : Tarif du self du collège de Coucy - Demande d'aide départementale pour la fourniture des repas
10. Affaires générales : Accessibilité - Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du conseil Général - Natura 2000
11. Questions diverses.

Le Président procède ensuite à la désignation du secrétaire de séance :
Monsieur Denis CORDIER est élu.

1. Approbation du Compte-rendu du Conseil Communautaire du 27 septembre 2010

Le Président demande aux délégués du Conseil Communautaire s'ils ont des remarques sur le compte-rendu du 27 septembre 2010 qui leur a été envoyé.

Aucune remarque n'est formulée. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie la commune de Coucy-le-Château pour la mise en place d'un vidéo projecteur dans la salle.

M. DUMINIL déclare qu'un accès internet est programmé pour l'an prochain.

2. Point sur les dossiers

A. Conseil énergétique intercommunal rural « C.E.I.R. »

Monsieur DEGOI de Aisne Habitat fait un rappel sur les objectifs, le fonctionnement et donne à l'assemblée des exemples concrets de synthèses communales et intercommunales.

Il déclare que ce bilan énergétique sera intégré dans l'étude de la restructuration scolaire.

Les bilans énergétiques communaux ont tous fait l'objet d'un rapport spécifique distribué en séance et qui sera envoyé par courriel aux communes.

Dans un second temps, les communes devront se positionner sur les suites qu'elles entendent donner à ce diagnostic. Le volet école pourra être vu en concertation avec le Val de l'Ailette.

Une réunion pour la programmation des travaux à effectuer dans le cadre de ce contrat est prévue en février 2011. Le financement de ces travaux notamment par l'Adème sera recherché.

Monsieur COOREVITS, Maire de la commune de Pont St Mard s'interroge sur les objectifs à atteindre notamment en coût au m².

En réponse, M. DEGOI déclare que la mise en place d'une nouvelle réglementation thermique en 2012 fixera un coût au m² de l'ordre de 5€.

Le président insiste sur le fait que cette étude est fondamentale et qu'il faudra compter au minimum 8 à 10 ans pour constater une économie d'énergie et une rentabilité.

B. Etude de restructuration scolaire

La Société d'Équipement du Département de l'Aisne « SEDA » a été missionnée par le Val de l'Ailette pour diagnostiquer l'organisation scolaire actuelle du territoire et proposer ensuite des solutions pour en optimiser le fonctionnement, tout en ne perdant pas de vue la qualité de vie, à la fois des scolaires, mais aussi des parents et du personnel.

La première phase de diagnostic initial est achevée. Un comité de pilotage a eu lieu.

Une analyse des différents sites a été effectuée selon les critères suivants :

- les équipements scolaires et périscolaires : présents et à créer ;
- les coûts de fonctionnement : actuels et futurs ;
- la qualité environnementale des sites ;
- la desserte via les transports scolaires ;
- le devenir d'un site délaissé au profit d'un autre.

Cinq zones, dont trois à restructurer, se profilent avec des possibilités de regroupement divers en termes de provenance des élèves mais aussi en bâtiments, notamment :

- l'utilisation de plusieurs sites ;
- le regroupement autour d'un seul et même site ;
- la construction d'un nouveau site

Une réunion entre les différents acteurs, notamment la SEDA et les inspecteurs de l'éducation nationale attachés respectivement aux secteurs de Chauny et Soissons s'est tenue. Trois zones apparaissent viables et pérennes : Secteurs de Coucy, Folembray, Trosly&Saint-Paul. Les secteurs de Bichancourt et de Barisis ont vocation à s'ouvrir sur les territoires voisins : Sinceny, Autreville d'une part, Saint Gobain, Amigny Rouy d'autre part.

Cette seconde phase correspond à l'étude de faisabilité des futurs groupes scolaires et des aménagements à prévoir pour les écoles pérennes. Les futurs sites devront prendre en compte non seulement les besoins scolaire mais s'ouvrir également à la culture à la vie associative, à l'accueil des jeunes hors temps scolaire. Le volet transport aura une grande importance dans toute la suite de l'étude.

Le président souhaite qu'un programme de restructuration complet, concret et sérieux soit élaboré afin d'anticiper les inévitables évolutions et obtenir un maximum de financement.

M. LEFEVRE, représentant la commune de Coucy-la-Ville souhaite une vraie et très officielle communication auprès des parents.

Mme BASDEVANT, représentant la commune de Leuilly-sous-Coucy s'interroge sur un éventuel paradoxe entre le CEIR et la restructuration scolaire.

Le président déclare que pour le volet scolaire, les travaux à envisager tiendront bien évidemment compte du devenir des bâtiments mais que de toute façon le CEIR couvre également les bâtiments communaux.

Finalité de l'étude : septembre 2011.

C. Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat - OPAH

L'enquête effectuée auprès des mairies est achevée.

Un questionnaire Logement sera distribuée aux habitants début janvier 2011.

Deux recommandations sont données aux maires et adjoints présents :

- inciter les foyers à rendre le questionnaire, même partiellement rempli, en insistant sur le côté confidentiel ;
- souligner le caractère gratuit du retour auprès des services d'Aisne Habitat, via l'enveloppe T.

3. Communication

A. Logo de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

M. CORDIER présente le nouveau logo de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette, élaboré autour de la représentation de l'Ailette. Ce changement redynamise l'identité visuelle de la Communauté de Communes en cohésion avec le projet de territoire.

Intérêt de ce logo : représentation de notre cadre de vie, de notre ruralité.

B. Site internet

Un commentaire détaillé des premières pages est fait.

L'ossature de ce site sera opérationnelle en janvier 2011. Il faudra alors le remplir.

Il pourra héberger des pages pour les communes, les associations et les artisans.

Le développement de sites satellites à prix préférentiel selon la même charte graphique est également envisagé.

M. CAUX, représentant de la commune de Coucy-le-Château, souhaite la mise en place d'une adresse mail à destination des élus du Val de l'Ailette.

C. Les nouveaux outils de communication

- a. **La lettre aux usagers** : le numéro 0 « fait maison » sera distribuée d'ici la fin de l'année. Les autres numéros seront conçus à l'externe. Elle sera également consultable sur le site internet du Val de l'Ailette. Le budget alloué par numéro est de 1 700 €. Trois parutions par an sont prévues.
- b. **Panneaux Val de l'Ailette** : implantation d'un panneau par commune pour l'affichage des informations CCVA est prévue.

4. Personnel

Le Conseil Communautaire a délibéré à plusieurs reprises sur la création d'emplois saisonniers indispensables à l'organisation de nos divers Accueils de Loisirs Sans Hébergement.

Le président propose aujourd'hui la création une fois pour toute des emplois saisonniers nécessaires au bon fonctionnement des Accueils de Loisirs Sans Hébergement organisés par la Communauté de Communes du Val de l'Ailette comme suit :

- 2 directeurs (ASLH été et séjour vacances)
- 3 adjoints de direction (obligatoire dès 150 enfants accueillis)
- 21 animateurs

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité valide les créations de postes tels que présentés ci-dessus.

5. Finances

A. Décision modificative au chapitre 12 : charges de personnel

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'un manque de crédit a été constaté lors de la préparation des salaires et cotisations de décembre 2010 pour un montant de 6 000 € et rappelle que ces dépenses font parties des dépenses obligatoires.

Afin de régulariser la situation, le Président propose au Conseil Communautaire de prendre une décision modificative pour un virement de crédits comme suit :

SECTION	COMPTE	ARTICLE	LIBELLE	DEPENSE
Fonctionnement	065	6558	Autres contingents et participations obligatoires	- 6 000.00 €
Fonctionnement	012	64168	Autres emplois d'insertion	+ 3 500.00 €
Fonctionnement	012	6451	Cotisations à l'URSSAF	+ 2 500.00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires

B. Engagement des dépenses d'investissement pour le 1^{er} trimestre 2011

Pour le règlement d'éventuelles dépenses de la section d'investissement pour la période du 01 janvier 2011 à la date du vote du budget primitif 2011, il est proposé d'autoriser le président à engager les dépenses à hauteur de 25 % des crédits 2010 suivant détail ci-dessous :

N° DE COMPTE BUDGETAIRE	INTITULE	MONTANT AUTORISE
16	Emprunts et dettes assimilées	1 500.00 €
20	Immobilisations incorporelles	58 680.00 €
21	Immobilisations corporelles	20 183.00 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte ces ajustements budgétaires.

6. Enfance et Jeunesse

A. Tarifs ALSH pour Février et Avril 2011

Le Président propose au Conseil Communautaire de reconduire les tarifs des ALSH 2010 pour les ALSH de Février et Pâques 2011 organisés par le Val de l'Ailette.

Le Président rappelle les tarifs appliqués pour l'ALSH :

Tarif journée sans repas pour les ALSH Février et Pâques 2011	Participation des familles aux sorties exceptionnelles
6.50 €	10 €

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte les tarifs susvisés.

B. Modification du règlement de fonctionnement de l'établissement d'accueil de jeunes enfants « La Ribambelle »

En application du décret n°2010-613 du 7 juin 2010, une nouvelle mouture du règlement de fonctionnement de la Ribambelle est expliquée et proposée par Céline MERCIER.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte les modifications énoncées.

7. Assainissement non collectif – SPANC

A. Calendrier des diagnostics

Conformément aux obligations réglementaires fixées par la loi sur l'EAU, la Communauté de Communes du Val de l'Ailette réalisera prochainement les diagnostics des installations existantes sur les communes du territoire.

Afin d'informer les habitants sur l'assainissement non collectif et le déroulement du diagnostic, une réunion publique sera organisée dans chaque commune, avant le passage des techniciennes du Service Public d'Assainissement Non Collectif. Lors de ces réunions, des plaquettes d'informations seront à la disposition du public.

Le Président insiste sur les avantages de ces diagnostics notamment leur subventionnement à hauteur de 60% par l'agence de l'eau.

Sophie RAMETTE présente le calendrier des passages prévus sur le territoire :

Date estimative du passage sur la commune	Communes	Date estimative du passage sur la commune	Communes
Décembre 2010	Trosly-Loire	2012	Jumencourt
Début février 2011	Saint Paul aux Bois	2012	Landricourt
Mi-mars 2011	Bichancourt	2012	Pont Saint Mard
Avril 2011	Folembray	2012	Quincy Basse
Mi-juin 2011	Coucy le Château	2012	Saint-Aubin
Juillet 2011	Crécy au Mont	2012	Selens
Septembre 2011	Champs	2012	Septvaux
Octobre 2011	Coucy la Ville	2012	Verneuil sous Coucy
Fin octobre 2011	Barisis aux Bois	2012	Guny

B. Modification du règlement de service

Vu la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

Vu l'arrêté préfectoral de l'Aisne du 27 avril 1998,

Vu la délibération n° 2010-047 du Conseil Communautaire en date du 27 septembre 2010 concernant l'approbation de la modification du règlement du Service Public d'Assainissement Non Collectif,

Considérant la nécessité d'adapter ledit règlement de service pour le rendre conforme à la nouvelle réglementation, le président propose à l'assemblée les modifications de certains articles dudit règlement comme suit :

ARTICLE 6

*** Ajout :**

- liste indicative et non exhaustive de bureaux d'études et d'entreprises
- le SPANC n'atteste en rien des compétences des bureaux d'études référencés

*** Modification :**

- « grille d'évaluation » modifiée par « grille technique de contrôle de bonne exécution pour le suivi des travaux ».

ARTICLE 35

*** Ajout :**

- le paiement de la première facture suivant la diffusion du règlement de service ou de sa mise à jour vaut accusé de réception par l'abonné.

Le Conseil communautaire à l'unanimité, accepte les modifications énoncées.

8. Déchets

A. Redevance Ordures Ménagères 2011

Le Président rappelle que le montant de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères doit être voté par le Conseil Communautaire avant la fin de l'année N-1.

M. CORDIER présente le budget annexe 2011 et annonce un résultat excédentaire prévisionnel de 147 944 €.

Il propose une baisse de 3 € de la part personne de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères tant pour les particuliers que pour les professionnels. Celle-ci passe donc de 35 € pour l'année 2010 à 32 € pour l'année 2011.

Cette nouvelle baisse, qui fait suite à une réduction de 1€ sur l'exercice 2008, de 1€ sur l'exercice 2009 et de 3 € sur l'exercice 2010, confirme le souhait des instances communautaires de :

- répercuter l'amélioration des résultats enregistrés auprès de l'ensemble des usagers,
- d'encourager les efforts de chacun dans le processus d'optimisation du service.

Cette réduction de tarif va bientôt atteindre ses limites et ne pourra probablement pas être reconduite en 2012.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité fixe le montant de la part personne et de l'équivalent habitant de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2011 à 32 € (trente-deux euros), et maintient le montant de la part fixe à 96 €.

Départ de M. LAUTOUT, titulaire et de M. CAVELIER, suppléant, représentants de la commune de Septvaux.

9. Affaires scolaires

A. Tarif du self du collège de Coucy-le-Château

Le partenariat entre le Collège Léon DROUSSENT de COUCY-LE-CHATEAU et la Communauté de Communes du Val de l'Ailette pour la restauration scolaire d'une partie des enfants de l'école élémentaire, débuté en septembre 2009, a donné toute satisfaction.

Le président propose donc de reconduire cet accord, selon les termes de la convention tripartite 2009/2010, pour 2010/2011.

Le prix du repas étant fixé pour l'année 2010 à 3,08 €, il a été fixé par le Conseil Général à 3,30€ pour la période du 1^{er} janvier 2011 au 31 décembre 2011.

Le Conseil communautaire à l'unanimité accepte la proposition du président de reconduire le partenariat institué en 2009 et autorise le Président à signer la convention de restauration avec le Collège « Léon DROUSSENT » et à accomplir toutes les formalités subséquentes.

B. Demande d'aide départementale pour la fourniture des repas

Comme chaque années, le Président demande au Conseil Communautaire de l'autoriser à solliciter auprès du Conseil Général une participation départementale à la prise en charge partielle des frais de repas servis aux enfants provenant d'écoles fermées et regroupées ou fréquentant des classes de perfectionnement (CLIS) et fréquentant la cantine de Coucy-le-Château et le self du Collège Léon DROUSSENT, pour l'année scolaire 2010/2011.

Le Président précise que sur les 127 élèves fréquentant la cantine de Coucy-le-Château et le self du Collège Léon DROUSSENT, 86 ouvrent droit à une aide départementale représentant :

Pour la cantine de Coucy-le-Château : de 25 à 99 rationnaires : 325,00 € par rationnaire (pour 37 élèves inscrits)

Pour le self du Collège Léon DROUSSENT : 240,00 € par rationnaire (pour 49 élèves inscrits)

PRIX DU REPAS pour l'année scolaire 2010/2011	
Tarifs des écoles fermées et regroupées ou fréquentant la CLIS	3,10 €
Tarifs des autres écoles	3,95 €
Forfait exceptionnel pour 5 ou 10 repas	6,22 €

Le Conseil Communautaire à l'unanimité autorise le Président à solliciter du Conseil Général une aide départementale sur le prix du repas cantine pour les enfants venant des écoles fermées et regroupées et de la CLIS.

10. Affaires générales

A. Accessibilité

Les travaux pour l'accès aux établissements recevant du public « ERP » sont obligatoires.

Le plan de mise en accessibilité des espaces public « PAVE » est obligatoire mais pas les travaux qui seraient nécessaires.

Aide de la DDT puis appel d'offre pour la réalisation du PAVE par un bureau d'études spécialisé.

La Communauté de Communes du Val de l'Ailette propose un appel d'offre commun à toutes les communes volontaires.

B. Schéma Directeur d'Aménagement Numérique (SDAN) du Conseil Général

Les objectifs de ce schéma sont :

- décrire la situation à atteindre en matière de couverture numérique
- analyser le chemin à parcourir pour y parvenir
- arrêter des orientations sur les actions à mettre en œuvre à moyen et long terme

C. Natura 2000

Le président rappelle les récentes évolutions qui avaient été proposées par les divers services de l'état. Celles-ci avaient fait l'objet de vives réactions de la part de l'ensemble des élus du département. Le Val de l'Ailette avait envoyé un courrier motivé à Monsieur le Préfet. Les dispositions proposées ont été retirées mais le sujet reste entier car les directives européennes s'appliquent toujours et l'état Français en l'état de son droit encoure une condamnation.

Ce dossier est à surveiller.

11. Questions diverses

A. Questions ou remarques sur le bilan d'activité de la Communauté de Communes du Val de l'Ailette

Le Président fait un bref rappel sur la transmission du bilan d'activité et interroge l'assemblée sur d'éventuelles remarques ou questions.

M. CAUX, Elu de Coucy-le-Château, déplore le fait d'avoir reçu le bilan 2009 en octobre 2010.

Il souhaite le prochain envoi au cours du 1^{er} trimestre n+1.

Pas d'autre remarque.

B. Projet de territoire

Le président informe qu'une réunion plénière de restitution se tiendra le lundi 20 décembre prochain à 18h30 à la salle des Fêtes de Folembray.

En conclusion, M. VAGNIEZ précise que le Val de l'Ailette a recruté, en partenariat avec la Communauté de Communes des Villes d'Oyse, un chef de projet développement tourisme. Sa prise de fonction sera effective au 03 janvier 2011.

Questions diverses

L'association de football de Folembray souhaiterait utiliser le gymnase pendant la trêve hivernale. M. DEREUDRE, Elu de Folembray demande à Monsieur le Président d'étudier leur requête.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 30.

Les extraits des délibérations seront transmis en Préfecture en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Toute personne peut prendre connaissance du registre des délibérations à la Communauté de Communes du Val de l'Ailette.

**Le Secrétaire de séance
Denis CORDIER**



**Le Président
Thierry LÉMOINE**

